



Les banques et leurs frais...

Par **line**, le **04/09/2008** à **21:50**

Bonjour, je viens aujourd'hui vous demander conseils afin de connaître les recours que je pourrais avoir face à la Caisse D'Epargne, voila suite a mon installation en tant qu'artisan voila 1 an et 4 mois je me suis retrouvé dans cette banque pour ouvrir mon premier cpte pro!! oh la quelle erreur, en effet j'ai vécue 6 mois de galère intensive. En premier lieu pour mon prêt professionnel pour constituer ma trésorie je me suis retrouvé avec un prêt taxé a 5.5 % alors que la "pub" annonçait joyeusement un pret a 0% pour tous nouveaux cptes ouverts, déjà ça commençait mal ensuite le banquier m'a littéralement pompé des agios, frais de rejets etc... quand je lui demandais des solutions il me répondais que je devais réussir a me constituer moi meme ma tréso et qu'il ne pouvait rien faire pour moi, quand j'ai enfin réussi à garder qqles deniers celui-ci c'est servi direct sans signatures, sans rien de valeur signer de ma main pour rembourser la fin de mon prêt pro. Enfin libéré de ce fou, me voici 6 mois après la cloture du cpte en INTERDIT BANCAIRE suite au dépôt d'un cheque (qui restait en réserve dans une maison de créance pro) et après reglement du chèque eh bien ce charmant banquier ne veux pas prendre l'attestation de paiement en bon et du forme établie par l'établissement sus cité. Comment faire avant que je le mette au tribunal pour abus de biens et pression morale. Merci d'avance de me conseiller...